



RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 27
Voix favorables : 27
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 03/07/2023

DELIBERATION
n° CA 2023 – 69 - a

*Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(IEJUC)*

Vu le code de l'éducation,

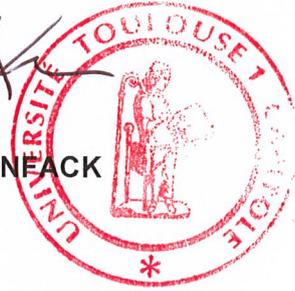
Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 10 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Article unique :

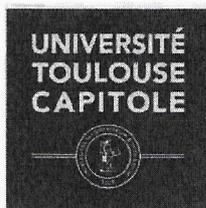
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,


Hugues KENFACK


CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 03/07/2023
DELIBERATION n° CA 2023 – 69 - a
Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(EJUC)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
15/05/2023	Autres contrats, conventions, accords	9360000816	Convention de reversement par Swedish University of Agricultural Sciences pour organisation colloque Empirical Legal Research. A state of knowledge across Europe les 9 et 10 juin 2023.



Swedish University of
Agricultural Sciences

CONVENTION DE REVERSEMENT

Entre,

L'Université Toulouse Capitole, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, expérimental

Dont le siège est situé 2 rue du Doyen Gabriel Marty, 31042 Toulouse cedex 9

SIRET : 130 030 612 00019, code APE : 8542 Z

Représentée par Monsieur Hugues KENFACK, Président,

Ci-après désignée l' « **UT Capitole** »

Agissant au nom et pour le compte de l'Institut des Etudes Juridiques de l'Urbanisme, de la Construction et de l'environnement (IEJUC), représenté par son directeur, Monsieur Didier KRAJESKI

Ci-après désignée par l'« unité de recherche »

D'une part,

Et,

Swedish University of Agricultural Sciences

Dont le siège est situé Box 7070 - 750 07 UPPSALA - SUEDE

Numéro d'organisation: 202100-2817

Numéro de TVA: SE202100281701,

Représentée par Madame Maria KNUTSON-WEDEL, Vice-Chancelière

Ci-après désignée par la « **SLU** »

D'autre part.

La SLU et l'UT Capitole pouvant ci-après être désignées individuellement par « **Partie** » et collectivement par « **Parties** ».

PREAMBULE

Un des axes de la politique de recherche des Universités consiste à promouvoir les événements européens et internationaux à caractère scientifique et culturel. Ainsi, la SLU souhaite soutenir l'organisation du colloque « **Empirical legal research a state of knowledge across Europe** » qui se déroulera à l'université Toulouse Capitole les 9 et 10 juin 2023.

Le programme de la manifestation figure en pièce jointe (Annexe 1).

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de soutien financier entre les Parties à l'occasion du colloque « Empirical legal research a state of knowledge across Europe ».

Le budget du colloque s'élève à 17 500 € HT (dix-sept mille cinq cents euros Hors Taxes) - Cf. Annexe 2.

L'Organisation du colloque sera assurée par l'IEJUC.

Article 2 - DISPOSITIONS FINANCIERES

L'aide attribuée par la SLU pour la réalisation du colloque s'élève à **5 000 euros net de taxes**.

Le financement ne pourra en aucun cas être réévalué, même si les dépenses dépassaient le montant prévisionnel de l'opération.

Le règlement se fera en une seule fois et au plus tard le 15 octobre 2023.

Cette somme est versée par la SLU, sur présentation de la facture de l'UT Capitole, au nom et sur le compte suivant :

Au nom de : Agent Comptable Université Toulouse Capitole				
Domiciliation	Code guichet	Code banque	N° de compte	Clé RIB
TP Toulouse	10071	31000	00001001325	94

La facture sera déposée sur le portail de Peppol, et au format PEPPOL BIS Billing ver 3 ou PEPPOL BIS 5 A ver 2. Le Peppol ID est 0007: 2021002817

Les éléments nécessaires au dépôt des factures sur le portail Peppol seront mentionnés sur le bon de commande établi par la SLU.

Toutefois, en cas de difficulté lors du dépôt de la facture de l'UT Capitole sur la plateforme Peppol, l'UT Capitole se réserve le droit de transmettre sa facture directement à la SLU par courriel.

Le bon de commande de la SLU sera adressé par courriel à :

NOM, Prénom : PINEDA Sylvie

Service : Institut des Etudes Juridiques de l'Urbanisme, de la Construction et de l'environnement (IEJUC)

Téléphone : 0033 5 61 12 87 24

Adresse mail : sylvie.trentin@ut-capitole.fr

Article 3 - MENTION DE LA PARTICIPATION DE L'UNIVERSITE SLU

L'Université Toulouse Capitole s'engage à mentionner l'aide de la Swedish University of Agricultural Sciences dans tous les documents de communication liés au colloque ainsi que dans une éventuelle publication ultérieure des actes.

Article 4 - ANNULATION DE LA SUBVENTION

Dans le cas où l'Université Toulouse Capitole décidait de ne pas organiser le colloque, la somme de 5 000 € net de taxes sera intégralement reversée à la SLU.

De même, en cas d'utilisation non conforme à son objet, l'Université Toulouse Capitole devra restituer la somme qui lui a été versée, sur simple demande écrite de la SLU.

Article 5 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la présente convention, chaque Partie, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données ou RGPD ») et la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Dans le cas où l'une des Parties est amenée à traiter, à recueillir ou à avoir accès à des données personnelles de l'autre Partie, elle prend toutes les précautions d'usage pour assurer la protection de ces données, en conformité avec les textes précités en particulier afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et, notamment, d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés et, plus généralement, à mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisés avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

De plus, elle prend toutes les mesures pour empêcher l'accès par des tiers aux informations et données pendant la réalisation de la Convention.

Chacune des Parties est informée de ce que les données recueillies par l'autre Partie au titre de la Convention font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer notamment le suivi des relations contractuelles et l'exécution de ses obligations légales et réglementaires.

Les destinataires des données sont des salariés de chacune des Parties en charge de la mise en œuvre contractuelle.

Article 6 – DUREE

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par les Parties et prendra fin au terme du règlement des sommes mentionnées à l'article 2 de la présente convention.

Article 7 – MODIFICATIONS ET DENONCIATION

Toute modification au présent acte s'effectuera par avenant signé des Parties.

La présente convention pourra être dénoncée uniquement par l'une ou l'autre des Parties, avant le versement de la subvention, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 – DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES

Le présent Accord assorti de ses Annexes est soumis aux lois et règlements français.

En cas de divergences d'interprétation ou d'exécution des clauses de l'Accord, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

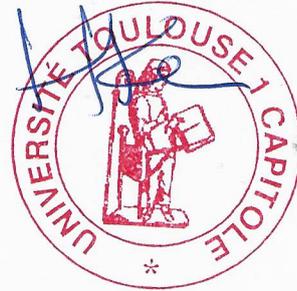
En cas de désaccord persistant dans un délai de 2 mois à compter de sa survenance, les tribunaux français compétents seront saisis.

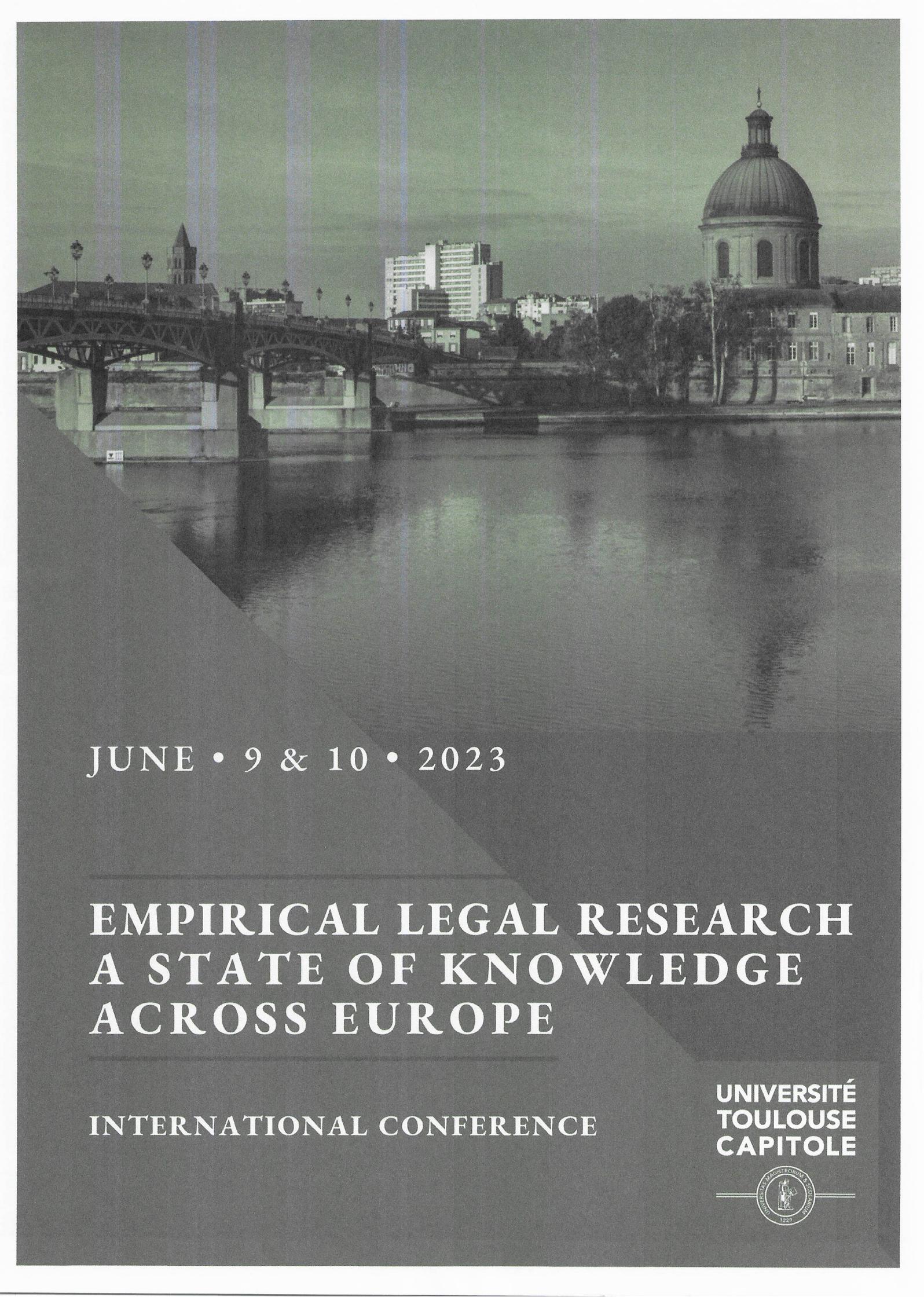
Etabli en deux (2) exemplaires originaux,
Fait à Toulouse, le 7 avril 2023

La directrice du département d'écologie de SLU
Astrid TAYLOR

Le président de l'Université Toulouse Capitole,
Hugues KENFACK

Astrid Taylor
Uppsala, 15-05-2023





JUNE • 9 & 10 • 2023

**EMPIRICAL LEGAL RESEARCH
A STATE OF KNOWLEDGE
ACROSS EUROPE**

INTERNATIONAL CONFERENCE

**UNIVERSITÉ
TOULOUSE
CAPITOLE**





FRIDAY • JUNE • 9
DAY 1 •

WELCOMING REMARKS

2:00 PM

Hugues Kenfack, Chancellor of Toulouse Capitole University

Matthieu Poumarède, Dean of the Law school, Toulouse Capitole University

Didier Krajeski, Director of the *Institut juridique des études juridiques de l'urbanisme, de la construction et de l'environnement* (IEJUC)

OPENING SESSION

2:30 PM

Introduction

Julien Bétaille, Associate Professor of Public Law at Toulouse Capitole University, Member of the *Institut universitaire de France*

KEYNOTE: *The growth of Empirical Legal Research in Europe*

Catrien Bijleveld, Professor of Research Methods at Vrije Universiteit Amsterdam, Acting President of the European Society for Empirical Legal Studies

FIRST SESSION: *TRENDS ACCROSS EUROPEAN EMPIRICAL LEGAL RESEARCH*

3:30 PM

Chairperson : Zoé Jacquemin, Professor of Private Law at Toulouse Capitole University

A recent history of the Empirical Legal Research development across Europe

Arthur Dyevre, Professor of Empirical Jurisprudence at KU Leuven University

Pioneering: the development strategy of Empirical Legal Research in the Netherlands

Peter Mascini, Professor of Empirical Legal Research at the Erasmus University of Rotterdam

BREAK

4:30 PM

Getting into Empirical Legal Research: Systematic case law analysis

Lianne Wijntjens, Assistant Professor of Private Law at Tilburg University

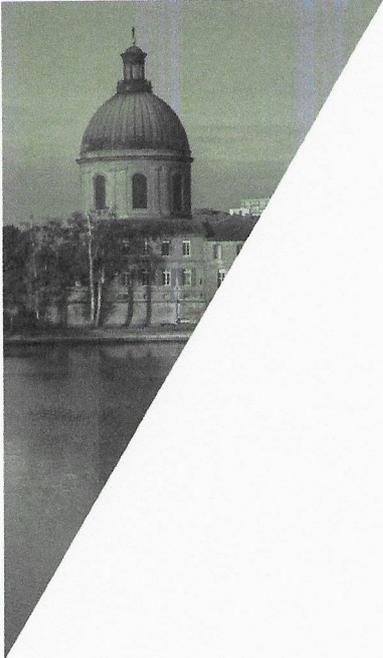
Comparing law through empirical methods

Mathias Siems, Professor of Private Law at the European University Institute, Florence

Discussant: Wanda Mastor, Professor of Public Law at the Toulouse Capitole University

KEYNOTE: *Theoretical foundations of Empirical Legal Research* 6:15 PM

Jakob v. H. Holtermann, Associate Professor of Legal Philosophy at the University of Copenhagen



SATURDAY • JUNE • 10
DAY 2 • MORNING

SECOND SESSION: *EMPIRICAL LEGAL RESEARCH ACROSS LEGAL DISCIPLINES IN EUROPE* 9 AM

Chairperson : **Julien Laurent**, Professor of Private Law at Toulouse Capitole University

Empirical constitutional law scholarship across Europe

Konstantin Chatziathanasiou, Postdoctoral Research Fellow at the University of Münster

Empirical administrative law scholarship across Europe

Gabriel Doménech-Pascual, Professor of Administrative Law at the University of Valencia, President of the Spanish Association of Law and Economics

Empirical private law scholarship across Europe

Gijs van Dijck, Professor of Private Law at the Maastricht University

COFFEE BREAK

10:30 AM

Empirical property law scholarship across Europe

Lisa Whitehouse, Professor of Property Law at Southampton University

Empirical European law scholarship across Europe

Jan Zgliniski, Assistant Professor of EU Law at the LSE School of Law, London

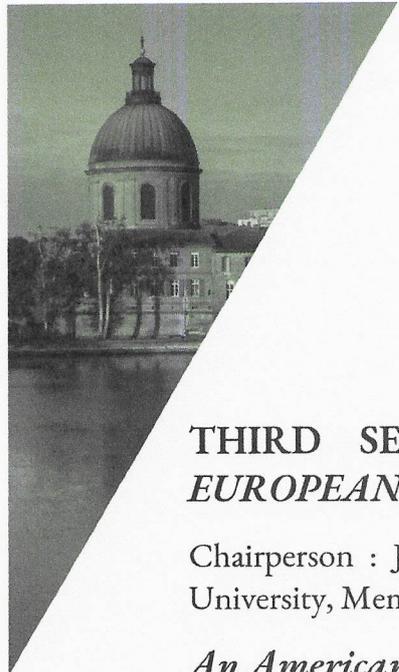
Empirical international criminal law scholarship across Europe

Barbora Hola, Associate Professor of International Criminal Law at Vrije Universiteit Amsterdam

Discussant: **Jean-Gabriel Sorbara**, Professor of Public Law at Toulouse Capitole University

LUNCH BREAK

12:45 AM



SATURDAY • JUNE • 10
DAY 2 • AFTERNOON

THIRD SESSION: *EMPIRICAL LEGAL RESEARCH ACCROSS EUROPEAN ENVIRONMENTAL SCHOLARSHIP* 2 PM

Chairperson : **Julien Bétaille**, Associate Professor of Public Law at Toulouse Capitole University, Member of the *Institut universitaire de France*

An American perspective on Empirical environmental scholarship

Robert L. Glicksman, J. B. and Maurice C. Shapiro Professor of Environmental Law at the George Washington University Law School, Washington

Empirical environmental law scholarship across Europe

Michael G. Faure, Professor of Environmental Law at the Maastricht University and the Erasmus University of Rotterdam

Lessons learned from an implementation study about the water directive

Moritz Reese, Dr. iur., Deputy Head of the Department for Environmental & Planning Law, Helmholtz Centre for Environmental Research (UFZ), Leipzig

Effective nature laws, an empirical legal research ERC project

Edwin Alblas, Assistant Professor of Environmental Law at the Law Group of Wageningen University & Research

Towards a legal conservation science?

Guillaume Chapron, Associate Professor of ecology at the Swedish University of Agricultural Sciences & **Julien Bétaille**, Associate Professor of Public Law at Toulouse Capitole University, Member of the *Institut universitaire de France*

Discussant: **Gavin Marfaing**, Phd candidate at Toulouse Capitole University

CONCLUDING REMARKS

5 PM

A French perspective on European Empirical Legal Research

Régis Ponsard, Professor of Public Law at the University of Reims, Researcher at the Paris School of Advanced Studies in the Social Sciences

An American perspective on European Empirical Legal Research

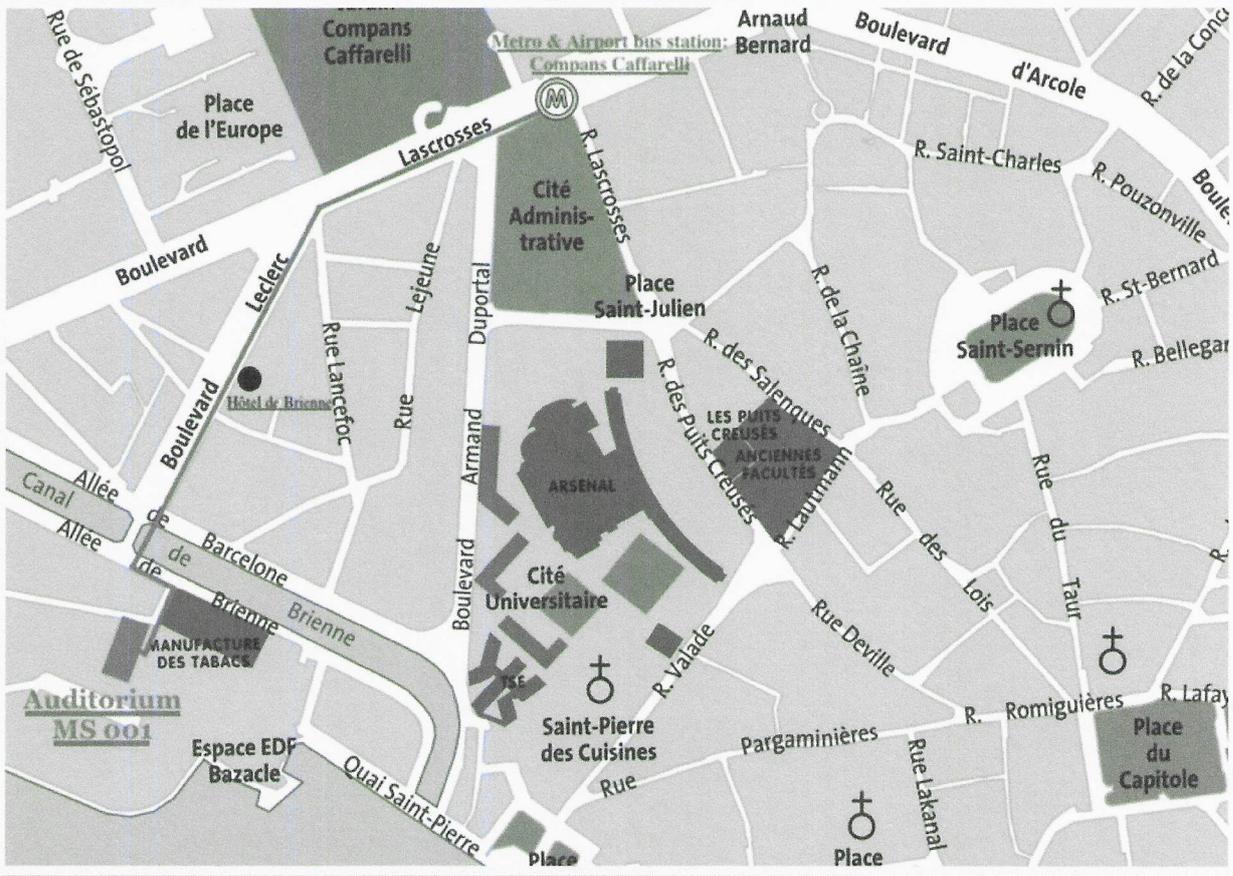
Daniel Chen, Senior Researcher at the Toulouse School of Economics, Toulouse Capitole University

PRACTICAL INFORMATION

CONFERENCE VENUE

Auditorium MS 001, Manufacture des tabacs,
21 allée de Brienne, 31000 Toulouse (France)

Metro & Airport bus station : Compans Caffarelli



Scientific direction: julien.betaille@ut-capitole.fr

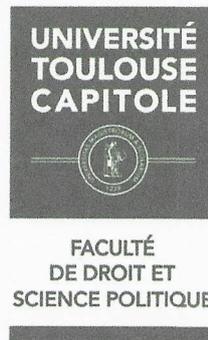
Organisation committee : Julien Betaille & Matthieu Gaye-Palette

REGISTRATION

Please contact iejuc@ut-capitole.fr

Registration fees: 100 euros (free for students & Toulouse Capitole University staff)

INSTITUTIONAL SUPPORT



**institut
universitaire
de France**